

6<sup>e</sup> BUREAU

# BULLETIN

du  
Mouvement Pétain

No 24

"Geprüft - Stalag VI/G

1er DECEMBRE 1943



## SOMMAIRE

- "Ah ! si j'étais le gouvernement" par KABLIN.
- La Révolution Nationale au jour le jour.
- La saison des juges, par L'OPTIMISTE.
- Vers le corporatisme, par BRACHET.
- L'Impôt (Suite), par TAUPAIN.
- Communications de l'Homme de Confiance.
- L'activité du Mouvement Pétain.

### "AH ! SI J'ÉTAIS LE GOUVERNEMENT !"

Durant les longs mois de captivité, nous avons pu rester seuls avec nous-mêmes, réfléchir longuement sur les causes qui nous ont amenés au point où nous sommes.

Ne revenons pas sur ces causes, nous ne les connaissons que trop. Voyons plutôt le remède à apporter et surtout préparons un avenir meilleur pour la France et partant pour nous et nos enfants.

Les Messages du Maréchal nous apportent les moyens, les formules de ce remède. Nous avons pu longuement les méditer et constater qu'ils répondent entièrement au vieux sens français et à nos aspirations légitimes.

A la base de la Renaissance française, qu'y a-t-il ? : la Réforme de soi. Avons-nous entièrement accompli cette réforme ? Non. Même ceux qui chaque jour se perfectionnent, qui chaque jour, pour reprendre une expression chère à certain groupement "font une bonne action" ne sont pas encore parvenus aux résultats recherchés.

Pour cette réforme de soi, il y a un grand pas à franchir, un brusque retour à accomplir sur nous-mêmes : l'abandon de tout ce qui nous faisait vivre en individualistes.

Nous trouvons dans l'oeuvre du Maréchal les éléments nécessaires même à notre Redressement. Ne perdons jamais de vue que le redressement de la France ne sera effectif que lorsque nous aurons nous-mêmes accompli le nôtre.

LP P 1055 Res



Pendant un certain temps, nous avons de nouveau appris à obéir, à juger sainement, à penser réellement français, puis peu à peu nous nous sommes installés dans la captivité, il faut le reconnaître en toute franchise. Le souffle d'air pur qui était venu revivifier nos esprits et nos corps a disparu pour faire place de nouveau à nos anciens défauts.

Nous sentons et sommes toujours avides du changement auquel nous aspirions en 1940.

Mais qu'avons-nous fait pour cela ? Rien ou si peu.

Certains camarades me trouveront dur et sévère, mais pourquoi ne pas regarder froidement les faits ? Pourquoi rester sourds aux appels de nos coeurs ? Pourquoi ne sondons-nous pas nos consciences et ne les mettons-nous pas à nu ? Parce que nous sommes restés Individualistes avec un grand I. Nous croyons tout simplement que cette réforme de soi s'est faite et que la captivité aidant, nous sommes devenus des hommes neufs. Nous pensons que la lecture et la réflexion auront suffi à opérer cette réforme. Que ce raisonnement est simplet, rien n'est fait si nous ne sommes passés à l'action.

Aujourd'hui, nous prendrons un exemple parmi tant d'autres : la critique.

Pour un oui, pour un non, nous critiquons, nous critiquons à longueur de journée, et sans le vouloir, nous retombons dans les erreurs passées. Dès qu'il est touché tant soit peu à notre vie, même future, nous voilà partis dans d'interminables discussions.

Aurions-nous passé plus de 40 mois derrière les barbelés pour en arriver là ? Comme cela serait triste et pénible, et pourtant .... Nous rencontrons beaucoup trop fréquemment des camarades qui discutent et s'élèvent contre tel ou tel acte gouvernemental. Demandons donc à ces camarades ce qu'ils feraient en pareille circonstance ? Quelles seraient leurs actions ou leurs décisions ? Mettons-les au pi d du mur. La plupart du temps, pour ne pas dire jamais, ils ne pourront nous répondre ; tout au plus, ils bredouilleront quelques mots.

A ces camarades, je réponds : "critiquer très bien, mais apportez vous une solution, une meilleure solution. Non, ne répondez-vous. Restez donc dans l'ombre tout en continuant de servir de votre mieux."

En critiquant sans arrêt et sans savoir, nous oublions une chose essentielle, c'est que nous sommes loins de la mère Patrie, et de ce fait, ne sommes pas à même de juger les actes de ceux qui ont la lourde tâche de diriger le frêle esquif qu'est la France. Le voyage est long et rude, semé d'écueils et de rochers, la tempête souffle, n'entravons donc pas sa marche si pénible.

De plus, qu'arrive-t-il dans ces critiques : nous nous heurtons les uns aux autres et sans nous en apercevoir nous retombons progressivement dans les mêmes errements qui nous ont conduits où nous sommes, la lutte des classes et des partis.

Rappelons-nous cette phrase du Maréchal :

"La France est un vieux pays politique où l'esprit critique fêle l'individualisme a multiplié jadis les clans et les partis."

Cette phrase devrait être apprise et méditée principalement par ceux qui seront toujours les "éternels mécontents".



Si nous avons compris et mis en pratique le véritable esprit communautaire, si nous avons dans nos coeurs et dans nos mémoires les 16 Principes de la Communauté définie par le Maréchal, nous serions devenus plus souples, plus malléables vis à vis de notre prochain, et de la plus compréhensifs des nécessités de l'heure présente.

Allons donc ! un peu de courage, ne soyons plus à la recherche de nouvelles ou de "renseignements" avec comme unique but celui de pouvoir discuter et de critiquer tout à notre aise sans engager notre responsabilité.

Devenons des hommes francs n'ayant pas peur de regarder les événements en face, d'examiner froidement les faits, et posons-nous toujours cette question :

- "Qu'aurais-je fait devant ce problème ?"

Nous verrons que cela n'est pas si facile que cela paraît, que bien souvent nous ne trouverons aucune solution, et pourtant la situation exceptionnelle de la France demande des décisions rapides qui doivent répondre au sentiment français.

A cet esprit critique vient s'ajouter un autre défaut qui va peut-être ainsi dire de pair avec lui : "Nous prenons nos desirs pour des réalités", Chacun de nous envisage son point de vue sans voir si son projet correspond aux aspirations de tous et à la bonne harmonie de la Communauté. N'insistons pas sur ce point, car nous sommes d'accord, j'en suis sûr. Là encore la réforme de soi demandée par le Maréchal s'avère indispensable.

Comme nous venons de le voir, nous avons énormément de travail. Cette réforme ne s'accomplit pas en un jour, pas en 40 mois, mais demande un souci constant afin d'arriver à cette perfection de l'homme qui satisfera nos desirs du beau et du juste.

Commençons donc par devenir plus sages, plus compréhensifs et surtout plus objectifs.

Que nos yeux voient partout écrit en lettres d'or ce mot cher à nos coeurs et à nos esprits : FRANCE.

André KAELIN.

=====

SERVICE DES LETTRES DU CAMP.-

Le service des Lettres détient deux photos représentant une fille vêtue de blanc, debout dans une prairie (âge approximatif 10 ans). Le camarade intéressé est prié de la demander au Bulletin du M. Pétain par l'intermédiaire de l'H. de C. du Kdo.

-----

"LA GRAVITÉ DU PÉRIL INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR REND PLUS AFFIRMÉE  
"VE QUE JAMAIS MA RÉSOLUTION DE M'APPUYER SUR TOUS LES ÉLÉMENTS  
"SAINS DU PAYS, RASSURÉS PAR MA VOLONTÉ DE METTRE LES AUTRES HO  
"D'ÉTAT DE NUIRE."

(Message du 20/8/41 du Maréchal PÉTAIN)



## LA RÉVOLUTION NATIONALE AU JOUR LE JOUR

### Septembre 43.- LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX AURONT LEUR STATUT.

Ces fonctionnaires étaient régis par des status locaux. Désormais, aux termes d'une nouvelle loi, les fonctionnaires communaux seront dotés d'un statut directement inspiré de celui des fonctionnaires de l'Etat. Ils auront ainsi des garanties de recrutement, d'avancement et de retraite. Ils seront dorénavant affiliés comme eux à une caisse générale de retraites.

-----o-----

### Septembre 43.- LES POUVOIRS CONFÉRÉS A LA GENDARMERIE SONT ÉTENDUS A LA POLICE.

Afin de réprimer les attaques terroristes, le gouvernement a déjà donné aux gendarmes de nouveaux moyens de défense. Ils pourront faire usage de leurs armes dans certaines circonstances.

Par une loi parue au J.O. le 23 - 9 - 43, les pouvoirs conférés à la gendarmerie sont étendus aux membres du personnel de la police en uniforme ou en tenue civile, sous réserve que les sommations soient faites sous la forme de l'appel : "Halte police!" au lieu de "Halte gendarmerie!".

-----o-----

### Septembre 43.- L'ASSURANCE SCOLAIRE EST OBLIGATOIRE.

Une loi récente a imposé aux familles l'obligation d'assurer les enfants contre les accidents dont ils seraient victimes au cours de la scolarité. Une circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale invite les chefs d'établissement à faire respecter la loi. "Ils seront en droit de refuser l'inscription de l'élève ne remplissant pas ces conditions

-----o-----

### Septembre 43.- LES VOYAGEURS DE COMMERCE SERONT CLASSÉS DANS LES CADRES

En vue de l'application de la "Charte", les voyageurs de commerce constitueront dans chaque famille professionnelle une branche particulière qui aura sa section spéciale dans le syndicat des cadres.

-----o-----

### Septembre 43.- LES VEUVES AYANT CHARGE D'ENFANTS VONT BÉNÉFICIER DES "ALLOCATIONS FAMILIALES".

Des cas spéciaux ont été envisagés, entre autres celui des mères qui, du vivant de leurs maris ne bénéficiaient point des allocations. Désormais les allocations leur seront accordées avec effet rétroactif.

-----o-----

### Octobre 43.- LES DÉNONCIATIONS CALOMNIEUSES SERONT SÉVÈREMENT RÉPRIMÉES

Une nouvelle loi abroge l'article 373 du Code Pénal et le remplace par les dispositions suivantes :

"Quiconque aura par quelque moyen que ce soit fait une dénonciation calomnieuse contre un ou plusieurs individus aux officiers de justice ou de police, administration judiciaire ou encore aux supérieurs hiérarchiques ou aux employeurs du dénoncé, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et d'une amende de 1000 à 50.000 francs."



Octobre 1943.- DES PRETS SERONT CONSENTIS A CERTAINES CATEGORIES DE VICTIMES DE LA GUERRE.

L'Office National des Mutilés et Anciens Combattants a la possibilité d'accorder un certain nombre de prêts à diverses catégories de victimes de la guerre : mutilés, réformés, veuves, ascendants et titulaires de la carte du combattant :

Prêts d'honneur - Prêts pour certains cultivateurs - Prêts professionnels, etc ... dont les maxima sont de 10.000, 15.000 et 30.000 francs, avec des taux d'intérêt allant de 1 à 3%.

=====  
: POUR LES P.G. :

LE LIVRET DES P.G.  
=====

Voici d'après une communication du COMMISSARIAT GENERAL AUX PRISONNIERS DE GUERRE quelques renseignements au sujet du Livret du Prisonnier :

La Légion Française des Combattants a conçu vers la fin de l'année 1942 le "Livret du Prisonnier" et l'a réalisé dans la ZONE SUD avec la collaboration du Bureau Central des Caisses d'Epargne.

En ZONE NORD, c'est à la suite d'une entente entre le Commissariat Général aux P.G. rapatriés et aux familles des P.G. que le livret du prisonnier peut, dans le même état d'esprit, voir le jour.

LE LIVRET DU PRISONNIER est un livret de Caisse d'Epargne qui sera remis à chaque P.G. rapatrié postérieurement au 1er octobre 1943. Les livrets seront ouverts et alimentés sur le plan communal par les centres d'entr'aide locaux et sur le plan de la profession et de l'entreprise avec le concours des centres d'entr'aide professionnels.

L'administration et la gestion de tous les "Livrets" de Prisonniers sont confiés :

1/ à l'échelon départemental à un comité départemental d'administration ;

2/ à l'échelon national à un Comité Général d'Administration, siégeant à PARIS.

Les livrets sont ouverts pour chacun des P.G. par l'agent de la Caisse d'Epargne.

Les versements sont faits sur chaque livret en tenant compte d'un coefficient variable suivant la situation de famille : célibataires, mariés sans enfant, enfants à charge, etc ...

A son retour, et dans un délai de 3 mois, le P.G. rapatrié, qu'il soit libéré définitivement ou en congé de captivité, se présente au responsable des centres d'entr'aide qui lui remet son livret et lui fait signer un reçu.

Lorsque le Centre d'Entr'aide, par suite d'un oubli ou d'une erreur n'a pas ouvert de livret pour un P.G., une demande écrite est adressée au "Service du Livret", demande dans laquelle le réclamant fait connaître ses nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse.

Ainsi, il sera mis à la disposition du P.G., à son retour en France la somme d'argent qui, en plus de la prime de démobilisation, prêts, etc lui permettra de reprendre sans trop de soucis matériels sa place dans la communauté nationale.



LA SAISON DES JUGES

M. de MONZIE n'aime pas la Revolution Nationale. Dès 1941, dans les dernières pages de "Ci-Devant", il nous en avertissait avec esprit. Mais voici qu'les fléchettes deviennent des lances et que les grains de sel s'agglomèrent en gros pavés. "La Saison des Juges" que le député du Lot a publiée cette année même chez Flammarion est un réquisitoire spirituel et amusant en diable, mais trop souvent superficiel.

Le fond du drame national échapperait-il à M. de MONZIE, avocat bienveillant des faillis politiques et des fraudeurs du marché noir ? Certes, on est d'accord avec l'ancien ministre de DALADIER lorsqu'il dénonce les sycophantes s'acharnant bassement sur les hôtes de Pourras sol : la haine et la calomnie ont toujours desservi la Justice. Et il n'est pas un Français qui ne s'attriste du surpeuplement des prisons et de l'essor des camps de concentration. La "queue pénitentiaire" de Grasse, où les condamnés attendent leur tour d'incarcération, est une assez sinistre plaisanterie. Mais si les juges actuels emprisonnent si facilement, c'est probablement que les délits se multiplient. En temps normal, les citoyens français fréquentent peu les prisons et les tribunaux correctionnels. Ils ont rarement l'occasion de s'exposer au rigueur des lois pénales.

Depuis trois ans, on a tout réglementé : il est devenu bien difficile de ne point enfreindre la Loi. A qui la faute ? La dureté des temps a fait la sévérité des juges. Les méthodes actuelles ne sont pas nouvelles. Elles reparaissent à chaque crise exceptionnelle et prolongée. Il est certes piquant de dresser le sombre Pourtalet en face de la débonnaire Bastille, d'assimiler les résidences forcées d'Evaux ou de Vals aux lettres de cachet de l'ancien régime et de présenter les petits fraudeurs de ce temps comme les victimes d'un nouveau Despotisme. Mais comment M. de MONZIE qui aime l'histoire et qui l'a brillamment défendue dans sa "Pétition", peut-il écrire sérieusement :

"A aucun moment de notre histoire, en dépit des frondes, émeutes et révolutions, nous n'avons eu tant de Français traduits en justice ou traqués hors justice ...". Aurait-il oublié 93 ?

Tout cela aurait au fond peu d'importance si le terrorisme ne s'e trouvait justifié par avance. Car il est bien certain que si les Français sont traqués "hors justice", la révolte est normale et légitime. Plus tard, sans doute nous connaîtrons exactement les dessous de ce "terrorisme". Pour le moment, et vu à travers les énumérations d'attentats, il fait figure d'insurrection contre le pouvoir. La police et les tribunaux sont impitoyables. Est-ce à dire que l'équité doit être proscrite de nos lois ? Les égarés ne sont pas des bandits professionnels. La répression collective n'entrera jamais dans nos moeurs. Voici près d'un demi-siècle, les Français ont manqué s'égorger, pour la défense d'un condamné présumé innocent, le Capitaine DREYFUS. De trop nombreuses injustices réveilleraient un état d'esprit incompatible avec l'existence même de la France.

"Le pardon est au bout de la condamnation comme la paix au bout de la guerre", conclut M. de MONZIE. C'est une des phrases de son livre que nous adopterons sans réserve. Souhaitons seulement que les délais ne soient pas trop longs.

L'OPTIMISTE.



## VERS LE CORPORATISME

Depuis la défaite de Juin 1940, où non seulement l'armée avait succombé, mais aussi toute la vieille armature politique et économique du pays, des hommes d'action sous l'énergique impulsion du MARÉCHAL se sont mis à l'ouvrage. Il ne s'agissait pas de faire un replâtrage rapide, de prendre des demi-mesures à effet immédiat et sans valeur réelle mais d'édifier les bases d'une construction entièrement neuve, d'amorcer à l'intérieur du pays un "ordre nouveau" durable.

La question primordiale était de savoir suivant quel plan l'édifice serait construit. Le fait marquant qui se manifestait déjà bien avant la guerre était la désagrégation complète du libéralisme que personne à l'heure actuelle ne saurait nier, hormis ceux pour qui la liberté consiste à vouloir supprimer celle des autres :

- Patrons antisociaux qui préfèrent l'antagonisme permanent des classes avec ses demi-défaites et ses demi-victoires, à une collaboration faite de sacrifices communs à l'intérêt général.

- Batteurs d'estrade, marchands de revendications et d'émancipation totale à la recherche de pourboires individuels.

- Théoriciens d'un autre âge qui ne veulent pas renoncer à l'idéal du "laisser faire, laisser passer", qui s'obstinent à croire à la vertu de l'automatisme de la Loi de l'offre et de la demande, laquelle n'a évité ni les trusts, ni les monopoles, ni la main-mise des oligarques sur les vraies libertés.

A l'inverse du libéralisme, la démonstration a été faite que l'Etat, seul n'était pas en mesure à la fois de diriger et de faire marcher l'économie. La centralisation à outrance avec comme conséquence la création d'un fonctionnarisme irresponsable est l'aboutissement logique d'un tel système. Et dans les périodes de pénurie et de détresse comme celles que la FRANCE traverse, la complexité des problèmes nouveaux qui se posent chaque jour aux gouvernants ne leur permet pas de les résoudre sans faire appel dans une large mesure aux initiatives privées.

Entre ces deux contraires également inadmissibles : libéralisme et Etatisme, il n'y a pas d'autre solution au problème économique et social actuel que la construction de l'ordre nouveau sur la base corporative et syndicale. "Mais le corporatisme ne tire pas ses vertus de ce qu'il est une solution moyenne. Certes, il doit à cette position centrale une grande partie de son pouvoir de séduction. Aigri contre un libéralisme dont il n'a connu que la caricature et contre un socialisme dont les premières manifestations ont suffi à provoquer des désastres, le Français moyen s'est pris d'un goût très vif pour la navigation entre Charybde et Scylla."

Mais si le Corporatisme renferme en lui-même des éléments de succès, il ne saurait les tenir de son caractère de compromis. Il lui faut à son actif les qualités qui manquent aux autres systèmes. Sinon il n'aurait pas de vraie supériorité sur eux.

Si nous avons rapproché à dessein ces deux mots "base corporative et syndicale" c'est pour bien montrer que devait être considérée comme



définitivement close la vieille querelle entre les tenants de la thèse syndicale, les fils spirituels de l'ouvrier typographe PROUDHON et les tenants de la thèse corporative, les disciples du colonel marquis René de la TOUR DU PIN LA CHARCE.

Car, en définitive, qu'est-ce que le Corporatisme ? Sinon l'organisation de la profession sur la base tripartite, "ouvrier, cadre, patron" et compétente aussi bien en matière sociale qu'en matière économique. Cette organisation qui requiert naturellement une représentation forte et également forte des trois parties, est la possibilité de mettre enfin à leur juste place, dans la maison FRANCE ce qu'on appelait jadis les "colliers de la production et le "monde du travail"

Loin de nous l'idée de vouloir restaurer pour l'avenir les corporations de l'Ancien Régime. Il n'y a que les imbéciles pour admettre cette bêtise. Il n'est pas douteux non plus que l'évolution rapide des problèmes économiques et sociaux oblige les dirigeants à adopter aux circonstances actuelles l'application des doctrines de nos Maîtres. Ce travail de mise au point et d'adaptation continue est aujourd'hui en cours.

Henri BRACHET

## L'IMPÔT (SUITE)

### ETUDE ET CRITIQUE DES DIVERS SYSTEMES D'IMPÔTS

#### 1/- L'IMPÔT DOIT-IL ÊTRE UNIQUE OU MULTIPLE ?

a/ Impôt unique. Avantages : souhaitable par sa simplicité et par sa clarté. Inconvénients : Son énormité ferait fuir la matière imposable. En outre, toute une catégorie de citoyens différents selon la base choisie, serait plus ou moins exonérée. C'est pour ces raisons qu'il n'a jamais existé.

b/- Impôt multiple. Ne pouvant être unique, l'impôt est obligatoirement multiple. Le sacrifice est moins sensible car il est subdivisé et souvent même habilement "masqué" par l'impôt indirect. Il a l'avantage que les injustices s'y compensent et s'y rassent équilibre. Inconvénient : Risque de pousser à l'extrême cette multiplicité qui amènerait à percevoir des impôts onéreux, mal étudiés, d'un faible rendement, vexatoires.

#### 2/- IMPÔT DE QUOTITÉ OU DE RÉPARTITION ?

Reportez-vous à ce sujet au chapitre "Historique de l'Impôt, vous y verrez l'évolution du système fiscal français et pourquoi les impôts de répartition (procédé commode mais injuste) ont été abandonnés - sauf un. Pour l'impôt de quotité qui est celui dans lequel le taux de l'impôt à payer par chaque individu est directement déterminé par la loi. L'inconvénient réside dans l'ignorance du chiffre exact que produira l'impôt, mais c'est celui qui approche le plus de l'équité fiscale.

#### 3/- IMPÔT SUR LE CAPITAL OU SUR LE REVENU ?

Ce genre d'impôt basé sur un objet non renouvelable "le capital" doit donc être exceptionnel car il ne peut être répété impunément. Le



essais tentés dans plusieurs pays ont donné des résultats mauvais. L'impôt sur le capital, en tant qu'impôt unique, est donc à rejeter. Dans un système d'impôts multiples, considéré comme impôt accessoire, l'impôt sur le capital est plus admissible. Il peut servir à saisir certains éléments de fortune que les impôts sur les revenus n'atteignent pas. Il peut servir aussi à frapper certaines branches plus fortement que les autres dans un but d'équité et enfin, de suivre la tendance démocratique de réaliser un certain nivellement des fortunes (impôt successoral, impôt sur les mutations de propriétés).

L'impôt sur le revenu est basé sur un élément renouvelable d'année en année, il peut donc alimenter régulièrement le budget de l'Etat. Il peut être très nuancé et ainsi permettre de faire la distinction entre les différents revenus. On rappelle souvent à ce sujet la célèbre phrase du Marquis de Mirabeau : "Droits sur les fruits sont impôts, droits sur les fonds sont pillage !" Les impôts sur les revenus sont la base de notre système fiscal français actuel. (Caillaux).

#### 4/ ÉVALUATION SUR LES SIGNES EXTÉRIEURS OU MÉTHODE DE CONSTATATION DIRECTE ?

Le système des signes extérieurs est le système qui a longtemps prédominé dans la législation fiscale française. (voir "Historique de l'Impôt"). Ce système conserve encore beaucoup de partisans chez nous. Il comporte deux avantages principaux :

- 1/- sa commodité (pour le fisc).
- 2/- sa discrétion : le contribuable est à l'abri de "l'inquisition fiscale".

Mais il présente de nombreux inconvénients dont les principaux sont :

- 1/- Il aboutit à asséoir l'impôt sur des fictions (exemple : au point de vue du loyer, servant de base, rien n'est plus variable que la relation du loyer au revenu du locataire).
- 2/- L'impôt dégénère souvent en taxe sur les signes extérieurs eux-mêmes, taxe à laquelle les contribuables cherchent autant que possible à se soustraire en réduisant les éléments ostensibles par lesquels ils donnent prise au fisc.
- 3/- Un certain nombre de revenus échapperont forcément au fisc. C'est pour cela que dans le temps, l'impôt n'atteignait pas les appointements, salaires, pensions, rentes viagères, etc ... Actuellement en France, certains signes extérieurs dont la déclaration par le contribuable est obligatoire, ne sont plus pour le fisc qu'un moyen d'appréciation et de contrôle des revenus déclarés.

Constatation directe. C'est donc cette méthode qui a actuellement triomphé dans presque tous les pays. A côté de la seule critique que l'on puisse lui faire, à savoir son caractère relativement "inquisitorial et vexatoire", elle présente de gros avantages dont les principaux sont les suivants :

- 1/- L'impôt ainsi déterminé repose sur une base certaine. Il atteint la situation véritable du contribuable au lieu de s'en tenir à des apparences plus ou moins décevantes.
- 2/- Il permet de frapper sans aucune exception toutes les branches du revenu.



3/- Il permet de donner à l'impôt le caractère personnel, c'est à dire celui qui vise les biens, mais en tenant compte du contribuable qui en jouit et du degré d'aisance qu'ils lui procurent. (Ex : tarif progressif suivant le chiffre de la fortune imposée, compte tenu de l'imputation d'un certain chiffre de revenu qui représente le "minimum d'existence", etc ...)

### BUTS DE L'IMPÔT.-

La notion de l'impôt n'a cessé d'évoluer à mesure que se perfectionnait la technique fiscale et qu'évoluait également la conception du rôle de l'Etat et du rôle de l'Impôt. On ne se borne plus maintenant à en lui demander que des ressources fiscales, mais on entend aussi s'en servir comme instrument économique, social et politique. Les buts de l'Impôt sont donc nombreux. En voici les principaux :

1/- L'impôt, moyen fiscal : C'est évidemment son principal but et c'est aux ressources qu'il procure qu'est étroitement liée la réussite d'une action gouvernementale.

2/- L'impôt instrument économique : C'est là un des grands rôles reconnus à l'impôt, notamment aux droits de douane dont le rôle principal est d'assurer une protection efficace de la production nationale et en même temps de lui assurer des débouchés extérieurs.

L'impôt peut être aussi pour l'Etat un moyen de financer des grands travaux d'intérêt économique.

3/- L'impôt instrument social.

a/- L'assistance, qui n'est plus depuis de longues années déjà l'apanage exclusif de l'initiative privée et de l'Eglise. (Dépenses hospitalières, assistance médicale, judiciaire, etc, et récemment "retraite des vieux travailleurs" que le MARECHAL a réalisée, tenant ainsi la promesse des autres !).

b/- L'instruction publique qui par sa généralisation a permis un plus large accès des classes pauvres aux situations qu'elles étaient en droit d'espérer en les méritant.

4/- L'impôt instrument politique.-

a/- Politique étrangère : dégrèvements dénoncés par certains pays pour favoriser des actions diplomatiques.

b/- Politique impériale : Travaux dans nos colonies.

c/- Politique intérieure : Certains exemples cités à propos de l'impôt instrument social sont valables ici car le social et la politique intérieure sont de plus en plus étroitement liés. En plus, impôts sur les congrégations, dégrèvement des produits de première nécessité,

L'impôt est une arme trop puissante pour <sup>qu'on</sup> n'ait pas été tenté de lui faire jouer un rôle qui dépasse le cadre purement financier !

(à suivre)

Raymond TAUPAIN

... " UNE NATION NE SE FAIT PAS PAR UN PRIVILEGE OU UNE FAVEUR DE LA CHANCE. ELLE SE FAIT PAR LE TRAVAIL CONTINU DE TOUS SES ENFANTS DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION. "

(Message du MARECHAL du 1er Mai 41)







en l'honneur des onze camarades qui dorment leur dernier sommeil. Cérémonie très émouvante où les paroles de l'abbé FORTIN et du Docteur FERRAND firent perler des larmes.

Un second voyage mena KAELIN successivement au Kdo 697 Langerwehe le 12, au Edo 694 Weisweiler le 13, au 692 à Richrath le 15 et au 686 à Birkesdorf. Il eut de cordiales conversations avec les H. de C. TERRAGNOLI, MAYER, THOMAS et PARMENTIER, ainsi qu'avec de nombreux camarades. Il fit son exposé, insistant sur l'union qui doit se réaliser immédiatement dans le milieu prisonnier. Au 694, il traita en outre de la Charte du Travail à la demande de camarades dont beaucoup sont des Parisiens d'un moral à toute épreuve et d'un esprit très Pétaïn. Il conclut : "la Charte sera telle que nous la ferons".

Le 19 novembre enfin, KAELIN arrivait au Kdo 703 où il était reçu par l'H. de C. LEDUC et le responsable SEUILLET. Durant son séjour dans ce Kdo très accueillant et très uni, il fit trois exposés de manière à satisfaire tous les camarades travaillant par équipes. Il constata la parfaite union qui existe dans cette grande famille grâce aux qualités de l'H. de C. et à la parfaite compréhension de tous. Il note avec plaisir la création d'un "club des pénibles" destiné à tenir le moral en éveil et dirigé par notre camarade Pierre MOULINS.

Le 20 novembre, KAELIN se rendit au 700 où il fut présenté par l'H. de C. EON et le Chef de Kdo FRETIN. Dans la soirée, il parla de son sujet coutumier, traitant diverses questions annexes. La réunion se termina par un concert.

Le 21, DEREMBOURG, H. de C. du 702 recevait KAELIN qui commença son exposé à 20 h. Contrairement aux soirées précédentes, la réunion fut fort animée grâce à la verve d'un camarade qui posa un véritable réquisitoire au conférencier et l'on ne se sépara qu' fort tard.

Le 22 novembre, KAELIN assistait à la réunion des H. de C. de l'Abschnitt IX puis, accompagné de DUCREUX, il arriva au 677 où il fut reçu par l'H. de C. LE CRONC, le chef de Kdo CORDIER et l'Abbé DUALE. L'après-midi, il parla longuement avec BETHMONT, animateur de l'O.A. P.G. dans l'Abschnitt. Le soir, il fit son exposé et ce fut dans une atmosphère plus calme que la veille que se termina la causerie.

Le 23 novembre, arrivé dès midi, au 668, KAELIN fut chaleureusement accueilli par l'H. de C. BRINGEL. Le soir, le Kdo 663, son H. de C. DAVID en tête, se joignit à la réunion. La conférence fut écoutée très attentivement par tous.

Dans chaque Kdo KAELIN insista à nouveau sur l'union. Il demanda partout de faire abstraction de certains sentiments personnels pour penser et ne travailler qu'à un seul objectif : le redressement de la France.

De son voyage dans l'Abschnitt IX, KAELIN rapporte la meilleure impression. Il remercie tous les camarades pour l'accueil qu'ils lui ont réservé, en particulier : TERRAGNOLI, MAYER, THOMAS, PARMENTIER, DULARY, MENAT, GERNIERS, MURRET-MALADEN, AUTRIQUET, LEDUC, SEUILLET, EON, FRETIN, DEREMBOURG, LE CRONC, CORDIER, BRINGEL et TEYSSANDIER, sans oublier DUCREUX dont l'inlassable activité préside aux destinées de l'Abschnitt.



Handwritten notes and numbers: 'Kdo 686', 'Kdo 703', and a circled '6'.